L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 25 JUIN 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 25 JUIN.

AVIS aux Assesseurs des Taxes d'Etat.
☞ Les tableaux d'assessement sont prêts à être délivrés, au bureau de ce journal.

LOIS DE 1850.
Les lois passées par la Législature, dans la session de 1850, ont été délivrées à l'Etat. Les personnes qui ont droit à un exemplaire, en qualité de membres du Sénat ou de la Chambre, de juges, greffiers, shériffs ou juges de paix, sont invitées à se présenter au bureau de ce journal, où elles en prendront livraison sur leur reçu.
☞ L'Imprimeur d'Etat prévient aussi le public qu'il a reçu du Secrétaire d'Etat l'autorisation de vendre, pour le compte de l'Etat, les lois de 1850, à raison d'une piastre l'exemplaire broché.

NOUVELLES IMPORTANTES DE LA HAVANE.

Le *Falcon* a apporté des journaux de la Havane jusqu'au 20 courant. Il y est toujours question de la grande *déroute* des volontaires américains à Cardenas. Cinq cents hommes, disent-ils, ont fui devant dix-sept lanciers. C'est ridicule, et nos confrères de la presse havanaise devraient le comprendre. Il n'y a pas eu de lâches à Cardenas, pas plus parmi les Espagnols que parmi les Américains. On s'est battu, et malheureusement on s'est tué et blessé sans résultat, voilà tout. Pourquoi faire de cette escarmouche une chose immense et en fatiguer la renommée? Est-ce que la valeur castillane n'a pas d'autres titres plus réels à produire que ceux qu'elle a conquis dans une méchante échauffourée? Les journaux cubanais calomnient la gloire et l'héroïsme de la vieille Espagne en élevant l'affaire de Cardenas à la hauteur des plus brillantes actions. Mais laissons-leur leurs dithyrambes et passons à un fait sérieux.

On annonce que le capitaine-général s'est positivement refusé, malgré les demandes réitérées de notre consul, à libérer les Américains faits prisonniers sur les côtes du Yucatan. Cette nouvelle est grave mais elle nous semble mériter confirmation. Une pareille conduite serait inexplicable de la part du comte d'Alcoy. On ajoute que les Américains subiront un emprisonnement préventif jusqu'à ce que le gouverneur reçoive des instructions positives du cabinet de Madrid. C'est bien, mais le gouvernement américain attendra-t-il? Ce n'est pas probable.

ARRIVÉE DU CAMBRIA.

Une dépêche télégraphique transmise de Baltimore annonce l'arrivée du *Cambria*. Ce steamer est entré dans le port de Halifax vendredi, le 21 courant.

Le steamer américain *Pacific* est arrivé à Liverpool peu de tems avant le départ du *Cambria*. Le prix du coton non seulement n'a pas varié, mais se raffermit. Les ventes de la semaine ont monté à 60,000 balles.

Le marché aux farines est languissant; les cotes sont les mêmes.

Il se fait peu de transactions dans les maïs; les prix ont fléchi de 6 d. à 1 s.

Le café est en demande; cet article est en hausse.

Les nouvelles de Cuba ont raffermi le prix des sucres.

Il règne une certaine aisance dans le marché monétaire; on escompte avec une assez grande facilité.

ADJUDICATIONS PUBLIQUES.

Le Maire a mis hier aux enchères, conformément à la loi, la construction d'un dépôt en briques, avec écuries, remise, pour les tuyaux, etc., destiné à la Compagnie des Pompiers du Phenix, No. 8. Le bâtiment principal et les dépendances seront situés dans la rue Victoire, entre Marigny et Mandeville. Le terrain appartient à la compagnie. Le contrat, y compris la fourniture des matériaux, a été adjugé à M. John McVittie au prix de $12,000.

LOI ELECTORALE.

Des nouvelles de Paris, d'un jour plus récentes, ont été transmises de Londres à Liverpool au moment où le steamer *Canada* se disposait à partir. Elles annoncent l'adoption des articles 4, 5, 6, 7 et 8 de la loi relative à la réforme électorale. Cette loi, il n'y a pas à en douter, sera votée à une forte majorité.

Le steamer *Jenny Lind*, capitaine Dunica, a fait dimanche dernier le premier voyage de son service d'été, qui consiste à aller à Mandeville, Lewisburg, Madisonville &c., et revenir le même jour; et ce premier voyage a été on ne peut plus encourageant. On peut évaluer à trois cents le nombre des passagers. Parti de l'extrémité du rail-road ou wharf Pontchartrain à 8 heures et demie du matin, le *Jenny Lind* était à Mandeville à 10 heures et demie. Au retour l'on a quitté l'embarcadère de Mandeville à 5 heures, et à 7 heures on débarquait au wharf Pontchartrain.

Pour la nombreuse population de la ville que le soin impérieux du négoce retient enchaînée pendant six jours, c'est un plaisir très vif, presque un moyen de santé, de pouvoir s'affranchir pendant le septième, de la poussière, de la chaleur étouffante et de la préoccupation des affaires, pour aller jouir de la brise du lac et des ombrages touffus d'une riche et plantureuse végétation. Aussi sommes-nous persuadés qu'avant peu ce service exigera plusieurs bateaux. Mais le public ne doit pas oublier, sous peine d'ingratitude, que l'initiative est due au capitaine Danica, et que le *Jenny Lind* ne le cède à aucun autre bateau pour la rapidité de la marche, la légèreté, l'élégance et la commodité.

CONGRES.

Nous avons publié hier le compte-rendu de la séance du Congrès du 15 courant, mais il était incomplet. En outre des propositions faites, dont nous avons reproduit le texte, il paraîtrait que M. Hale a présenté un amendement dont l'objet est le règlement des droits d'appel à la Cour Suprême dans les affaires d'esclaves. Cet amendement, emprunté au projet de compromis de M. Clayton, est discuté et adopté avec certaines modifications.

M. Soulé a proposé d'amender le bill de compromis en y insérant une clause portant que tous les Etats formés de territoires seront admis avec ou sans l'esclavage comme ils le jugeront convenable. Cette motion a donné lieu à un débat qui a duré jusqu'à 3 heures. Le Sénat a siégé à huis-clos jusqu'au moment de l'ajournement.

A la Chambre des Représentans, la discussion du bill de Californie a été reprise en comité général. Une disposition portant que de nouveaux Etats décrétant l'esclavage seront admis dans l'Union, a été renouvelée par M. Juge et a donné lieu à des débats qui ont duré jusqu'au moment de l'ajournement.

JAMAÏQUE.—Le steamer *Empire City* a apporté à New-[illegible] des journaux de Kingston jusqu'au 8 [illegible]. Nous avons reçu par un autre arrivage des journaux du 10; ils ne renferment rien d'important.

Chronique Locale

[illegible] FAIT.—Plusieurs plaintes en voies de fait ont été portées hier devant le recorder Genois. Les accusés sont Francis Philip Hermann, John [illegible], Robert V. McNeil, Alexandre. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre eux.

—James Dougherty a eu l'inconcevable imprudence de défier au combat l'autorité constituée, [illegible] présentent la nuit; lorsqu'on n'y voit goutte, les [illegible] citoyens décapé et de bâton chargés de veiller à la sûreté publique. Dougherty a été arrêté et a dû fournir un cautionnement pour obtenir son élargissement provisoire.

—John McDonald, accusé d'avoir recelé des objets soustraits à M. Avet, a été examiné hier par le recorder Genois et envoyé devant la Première Cour de District.

—James Haran, accusé d'avoir soustrait [illegible] appartenant à Manuel Castaing, a été [illegible] recorder Genois devant la Première [illegible] District.

[illegible] appartenant à M. Ducros, accusé [illegible] vol, a comparu devant le recorder.

—Thomas Ph[illegible] le Recorder Caldwell. [illegible]

—L. Ernicius, watchman de la 1re Municipalité a dénoncé au recorder Genois les nommés J. F. Henley, James Gardner, J. G[illegible] comme: ces individus se sont [illegible] d'allumer un grand feu au milieu de la rue [illegible], et les pompiers, trompés par la [illegible] accourus en toute hâte sur les lieux [illegible] un incendie.

—Une plainte a été portée hier devant le recorder Génois contre Manuel Moreno, Eliza Connelly et Ann McNamara. Ils sont accusés d'avoir insulté deux paisibles citoyens. Le trio devra fournir un cautionnement pour répondre de leur bonne conduite à l'avenir.

—James Hamilton Hourbotton avait une malle, et dans cette malle des hardes représentant une valeur de $80. Hardes et malle ont disparu. Elles ont été enlevées par deux individus dont Hamilton ne connaît pas les noms. Mais il suffit à la police de vagues indices pour [illegible]. Aussi les voleurs [illegible].

1RE COUR DE DISTRICT. — Thomas McPadden, accusé du meurtre de Patrick Downs, a été mis hier en jugement. Barthelemy Muller, considéré comme le complice de McPadden et même comme ayant joué le principal rôle, s'est échappé à l'époque et n'a pas encore été arrêté. Il a été prouvé que McPadden tenait Downs lorsque celui-ci fut tué par Muller. Le jury a rendu un verdict d'homicide.

COUR DU MAIRE.—Le shérif Lewis a formé hier une liste de trente-six jurés qui devront siéger dans la Cour du Maire pendant le mois de juillet.

VAGABONDS.—Un certain nombre de ces individus, sans nom, sans profession, sans demeure, sans feu ni lieu, qui jouissent de l'appellation euphémique de vagabonds et de tout ce qu'ils peuvent soustraire aux poches et aux goussets des honnêtes citoyens, comparaissaient hier devant le recorder de la 2e Municipalité. Ce magistrat a relaxé les moins dangereux et envoyé les autres pour un tems plus ou moins long à la Maison de Travail. — Hank Vantine et John Nichols, deux voleurs de profession, arrêtés également pour délit de vagabondage, ont été remis en liberté sous condition qu'ils quitteraient immédiatement l'Etat.

—John Murphy a une manie, excusable peut-être aux yeux des philantropes, celle du vol, mais il n'exerce son petit talent en ce genre qu'à la lueur des flammes d'un incendie. Or, l'autre jour pendant que le feu dévorait le magnifique salon du steamer *Guadalquivir*, Murphy recueillait nous ne savons quels objets, mais les agens de police l'observaient et il a été appréhendé.

CALIFORNIE.

NOUVEAUX DÉTAILS SUR L'INCENDIE DU 4 MAI A SAN FRANCISCO—MINES DE SONORA—NOUVELLES DIVERSES.

Nous avons obtenu sur l'incendie qui a réduit en cendres une partie de San Francisco de nouveaux détails consignés dans des lettres et des journaux qui nous ont été communiqués. Le montant exact de la perte n'est pas encore connu et ne le sera probablement jamais. On pourra cependant se faire une idée des ravages causés par le sinistre en parcourant la liste suivante que publie le *Pacific News*; ce sont les noms de ceux dont les propriétés ont été dévorées par le fléau; leurs pertes additionnées, donnent un total de deux millions, mais il y a bien d'autres victimes inconnues dont la fortune a été anéantie par le désastre. Voici la liste du *News*:

B. J. Reynolds, $50,000; Aldrich et McCullough, $6,000; J. P. Reynolds & Co, $35,000; Cooper & Co, $15,000; B. F. Davega, $20,000; Dow & Co, $5,000; Jackson & Shirley, $25,000; Maguire & Co, $50,000; Mills & Co, $30,000; DeBoom & Co, $20,000; Bookstover & Bockley, $10,000; Knowles & Co, $1,500; Wethered & Bowie, $100,000; W. B. Cooke & Co, $2,000; Kiehl & McKarahe, $15,000; Ambrose & Kendall, $7,000; Te chemacker, $5,000; E. Wehler, $10,000; Mme Silby, $5,000; R. D. Heart, (perte inconnue); Bach & Co, $800; Simon & Co, $1,000; Kelsey, Smith & Risley, $8,000; Palmer, Cook & Co, $ 50,000; Chambers, McCabe et Johnson, $14,000; Earl, McIntosh & Co, $12,000; Schlon & Co, $7,000; Devoten, $7,000; Bodemhein & Sharff, $14,000; Hestings & Co, $6,000; Hill & Thomas, $1,200; Harcefous, $10,000; Neal & Smiley, $20,000; C. Rooney & Co., $16,000; Dixon, $40,000; Ross & Co., $60,000; journal *Alta California*, $15,000; Restaurant de California $5,000. Pertes diverses dans le voisinage de la rue Dupont, $100,000; Clarkson & Co., $10,000; Soruco frères, $60,000; Muller & Belseine, $11,000, W. B. Suydam, $2,500; M. Schlors, $3,000; Krause & Co., $6,000; J. & A. Rosenbaum, $2,000; Rosenbaum & Schafer, $6,000; J. McCowan, $2,000; L. A. Hart & Co., $3,000; Goldstein & Co., $1,000; J. Jacobs & Co., $1,000; Jacobs & Herse, $10,000; King & Co., $900; Rosenwig & Luek, $5,000; Mygatt, Bryant & Co., $7,000; Cinica, $30,000; S. B. Emerson, $2,000; Dunbar & Gibbs, $10,000; E. E. Dunbar, $4,000; Crassapostch, $2000; T. Page, $2,000; Emory, $1,500; White, $1,000; H. Gaylord, $2,000; Medina, Hartog & Co., $10,000; Bastone & Almy, $7,000; Moore, $40,000; A. J. Tobias, $10,000; Gunter, $60,000; Wm. Cornell Jewett, $5,000; Bennett & Hallock, $20,000; H. M. Nagbe, $40,000; Ward & Co., $8,000; pertes diverses, $8,000; Wells & Gower, $20,009; Harris & Vanton, $20,000; LeRoy, $80,000; Huerlein & Belcher, $12,000; Merchant's Exchange, $12,000; Henriquez & Eichbaum, $1,800; Hawks, Parker & Co., $10,000; Kitts & Tilden, $2,000, Middleton & Barry, $20,000; Vandyke & Belden, $20,000; Starr & Tune, $20,000; C. Elleard, $5000; J. L. Riddle & Co., $15,000; Backus, Mallaby & Harrison $20,000; Pollard & Co., $15,000; DeBoom & Co., $80,000; Brock, $1,500; A. Hon[illegible]man, Mack & Co., Osborn, Cro[illegible], Hobson & Co, *Journal of Commerce*, perte inconnue; destruction de bureaux d'avocat, de bibliothèques, etc.; F. Fierro & Co., $6,000; Espinola, $12,000; Seguelse & Bordes, $50,000; B. Kesling, $12,000; Experi, $5,000; Tunica, $2,560; Hall, $10,000; Correa, $12,000; Dodereo, $6,000; le fermier de l'Hôtel Dupont, $2,000.

La liste que nous venons de donner est fort incomplète, dit le journal auquel nous l'empruntons. Le nombre des maisons incendiées s'élève à 250.

Le feu a pris le 4 au matin; le soleil ne s'était pas couché, que déjà l'on travaillait à enlever les décombres et à jeter les fondations de nouvelles maisons. Jamais on n'avait encore vu déployer une aussi merveilleuse activité. Au lieu de se laisser aller au découragement, sentiment bien naturel lorsqu'on a tout perdu et que l'on ne réussit à maîtriser qu'à force de volonté et d'énergie, les victimes du fléau se sont remises immédiatement au travail pour recommencer leur fortune. Ne peut-on pas perdre en une heure, sans trop de regrets, des richesses acquises en quelques jours, et qu'il est facile de remplacer dans quelques semaines? La vie des Californiens ressemble beaucoup à celle des joueurs!

Le 13 du mois dernier, plus de trente navires sont entrés dans le port de San Francisco: ils avaient ensemble environ 800 passagers.

Le navire *Samuel Russell*, un de ceux qui sont entrés le 13 dans le port de San Francisco, a fait la traversée de New-York par le cap Horn en 109 jours.

Un bureau de Santé a été établi à San-Francisco; le maire de la ville en est le président. Les autorités prennent les mesures nécessaires pour fonder un hôpital de marine.

Le *Pacific News* nous apprend qu'environ quatre cents chercheurs d'or qui se sont aventurés sur les rivages déserts de la Basse Californie y meurent littéralement de faim.

Chaque jour amène la découverte d'un nouveau gisement aurifère. Des morceaux d'or mêlés de quartz ont été trouvés près de Sonora; l'un de ces morceaux pèse près de onze livres.

Le placer de Columbia, situé à cinq milles de Sonora, couvre, dit-on, une étendue de terrain de trois milles carrés; on y trouve de l'or jusqu'à une profondeur de soixante-douze pieds.

Les chercheurs font une active contrebande à Sonora.

ILES SANDWICH.—Nous recevons par la voie de San Francisco des nouvelles des îles Sandwich jusqu'au 13 avril. Les Chambres se sont réunies le 10 et le roi a prononcé un discours d'ouverture dans lequel il déclare que le pays est en paix avec toutes les nations du monde. Les difficultés avec le gouvernement français ne peuvent manquer d'être prochainement réglées à l'amiable.

L'état des affaires est excellent à Honolulu; la ville s'embellit chaque jour de nouvelles constructions. [illegible] part, les récoltes s'annoncent [illegible], de sorte que la prospérité est géné[rale].

RIO-GRANDE.—P[illegible] du steamer *Yacht* nous avons reçu [illegible] de Brownsville jusqu'au 12 courant. [illegible] qu'il nous apprenne est la restitution [illegible] service d'argent qui appartenait [illegible] Arista et dont les Américains s'étaient emparés à Resaca de la Palma. Le service a été remis à l'agent du général Arista, qui l'a vendu, d'après les ordres de ce dernier, et on a distribué le produit parmi les soldats mexicains blessés à Resaca.

FACÉTIES TÉLÉGRAPHIQUES.—Le *Herald* de New-York publie une dépêche qui lui a été transmise de la Nlle-Orléans et dans laquelle son correspondant lui annonce que les Américains faits prisonniers sur les côtes du Yucatan par le steamer de guerre espagnol *Pizarro avaient été libérés!* Ceci est parfaitement nouveau pour nous et il y a lieu de féliciter le Herald sur l'exactitude de son correspondant. Nous avons appris ici que les prisonniers américains seraient ou allaient être libérés, mais jusqu'à présent aucune nouvelle plus positive ne nous est parvenue.

Quand donc cessera-t-on d'abuser du télégraphe?

NOUVELLE PETITE PLANÈTE.—Un jeune astronome napolitain, formé à l'école de l'illustre Père de Vico, M. de Gasparis, [illegible] aide de M. Capocci, et qui s'est déjà signalé par la découverte d'Hygie, vient de [illegible] dans les eaux [illegible] nouvelle planète, sœur de Cérès, Pallas, Junon, Vesta, Astrée, Flore, Hébé, Iris, [illegible] Hygie, [illegible]

LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE ET LA LOI ELECTORALE.

L'assemblée ayant repris la suite de la délibération sur la loi électorale présentée par le ministère et la commission des Dix-Sept, M. le général de Lamoricière monte à la tribune et s'exprime en ces termes:

M. le général de Lamoricière—Quand on est venu dire qu'il fallait moraliser le suffrage universel, qu'il fallait que l'électeur votât au lieu où il avait sa famille et sa propriété, ses intérêts, je suis sur ce point d'accord avec vous.

Peut-être trouvez-vous été trop sévères en fixant le domicile à trois ans; mais enfin, la majorité en a décidé ainsi, n'en parlons plus.

Maintenant, que demandons-nous? Nous vous demandons d'accepter comme preuve toute preuve acceptable suffisante pour la garantie et la moralité de l'élection.

Quand il s'agit d'imposer un devoir aux citoyens, et non de leur concéder un droit, la loi est bien plus rude. Voyez comment se forment les listes qui doivent servir au tirage au sort; la loi dit, entre autres choses, que ces listes seront formées d'après les registres de l'Etat civil et tous les autres documens pouvant faire preuve suffisante.

Voilà les mots dont se sert la loi, voilà les voies qu'elle emploie quand il s'agit d'imposer le devoir le plus pesant à tous ceux qui ne sont pas inscrits sur la cote personnelle, et qui sont obligés de rouler sept ans sous les drapeaux et de verser leur sang pour le pays. [Très bien!]

Nous vous demandons d'accepter toutes les preuves qui suffisent pour constater le domicile civil. Ainsi, je puis m'adresser au juge de paix, il déclare que je suis domicilié depuis plus de trois ans; je m'adresse au tribunal de première instance, et le tribunal déclare que je suis domicilié depuis plus de trois ans.

M. Berryer—Je demande la parole.

M. le général de Lamoricière—Eh bien! votre loi est récalcitrante à la justice, aux décisions des tribunaux [Interruption à droite.]

A gauche—Très bien! très bien!

M. le général de Lamoricière—Votre loi ne reconnaîtra pas la force de la chose jugée.

Quand j'examine votre loi, je n'y trouve partout que l'impôt. Le citoyen inscrit à la cote personnelle, l'impôt; le père de famille conférant le droit de voter à son fils, impôt; le patron donnant le même droit à ses ouvriers, paie aussi l'impôt; les prestations en nature paieront aussi l'impôt; mais dites-nous donc tout simplement que c'est le cens que vous rétablissez. [Très bien! très bien! à gauche.]

Vous craignez le suffrage universel; mais, mon Dieu! le suffrage universel, j'admets, comme vous qu'on l'entoure de garanties, qu'on s'assure de sa moralité, de sa sincérité; partout l'expression de la volonté du souverain est entourée de formes tutélaires, sous les monarchies comme sous les républiques; mais est-ce que le gouvernement provisoire ne vous avait pas donné cette garantie; est-ce que le suffrage universel n'a pas produit M. le président de la République et cette assemblée où il me semble que le parti de l'ordre n'est pas en minorité. Mais votre loi n'est pas la réglementation du droit, c'est la suppression ou du moins la diminution du droit; et cependant est-ce que cette assemblée sortie du suffrage universel ne représente pas mieux le pays que celle sortie de ce qu'on appelait le pays légal? [Interruption.]

Une voix—Non! [Rires nombreux à gauche.]

M. le général de Lamoricière—Je crois, moi, que le pays est mieux représenté. Ne savez-vous pas qu'il y a dans le pays un grand parti qu'on appelait les capacités, et qui était représenté tout au plus par quatre, six, huit individus dans la précédente Assemblée. Eh bien! ce parti, composé des plus grandes lumières, des plus grandes capacités, il faut compter avec lui. [Très bien.]

Un orateur vous a dit l'autre jour qu'il fallait faire sortir des listes électorales les hommes qui composent ce que l'on a nommé la multitude; eh bien, je vous le dis, malgré votre loi, il arrivera un jour où le suffrage universel se prononcera contre vous; et si, par exemple, c'était à Paris, vous seriez encore obligés de rayer des électeurs en diminuant de nouveau le nombre des preuves.

Quand de restrictions en restrictions vous serez arrivés à n'avoir plus devant vous que le peuple, le bon peuple, celui que vous voulez voir inscrit sur les listes, vous gouvernerez, dites-vous, sagement la République, vous affermirez partout la confiance, vous résoudrez les grandes questions en suspens dans le pays, l'on verra les transactions se raffermir et s'activer. Si c'est là ce que vous faites, nous vous applaudirons, nous vous bénirons, nous vous appellerons les pères du peuple. Mais, puisque vous voulez faire cela plus tard, pourquoi ne le faites-vous pas tout de suite? (Rires et applaudissemens à gauche.)

L'on est venu encore vous parler de remèdes héroïques, peut-être empiriques, que vous avez entendu énoncer, à propos des grands principes qui ne sont plus discutés par les hommes sérieux; c'est à dire que les sociétés ne sont pas faites pour les Constitutions et les lois; mais les Constitutions et les lois pour les sociétés. [Très bien! à gauche.]

On vous a dit que, dans cette campagne pacifique que l'on allait faire, si par hasard on trouvait la Constitution de 1848 ne pas exprimer d'une manière convenable les rapports qui existent entre les hommes et les choses, on laisserait la République et la Constitution. [Bruit à droite.]

M. le général de Lamoricière—De cette nécessité, qui sera le juge?

M. Estancelin—La majorité.

M. le général de Lamoricière—Gardez-la jusqu'en 1852; jusque-là n'y touchez pas, croyez-moi. [Très bien! à gauche.]

L'un des orateurs les plus influens de la majorité vous disait que la République est le gouvernement qui nous divise le moins; j'ajouterai un mot, c'est que c'est le seul gouvernement qui ne nous divise pas complètement. [Très bien!] Et si vous changiez quelque chose, vous verriez le bataillon de la majorité, jusqu'alors victorieux, se désunir, se jeter les uns contre les autres, et vous auriez le plus effroyable désordre qui se soit jamais vu. [Très bien!

Il y a une autre parole qui m'a encore frappé plus profondément. En s'adressant à la multitude qu'on a eu raison de qualifier aussi sévèrement et que je ne viens pas défendre ici, on lui a dit: Si vous violez la loi, vous verrez si nous ne portons pas la main sur la Constitution; c'est à dire si vous êtes violente, nous serons plus violens que vous; c'est à dire si vous violez la loi dans un point, nous la violerons dans son ensemble. [Très bien à gauche] C'est à dire si vous êtes révolutionnaires, nous serons plus révolutionnaires que vous. [Bruit à droite.]

Plusieurs voix—A l'amendement!

A gauche—Parlez! parlez!

M. le général de Lamoricière—Messieurs, savez-vous de quoi le pays a besoin, après soixante ans de révolutions? Il a besoin qu'on lui prêche le respect des lois, il a besoin, non seulement qu'on le prêche, mais qu'on pratique devant lui le respect de la loi. [Très bien! à gauche.]

J'aurais voulu que des voix plus éloquentes que la mienne, que des hommes dont l'honneur et la gloire a été de défendre toute leur vie les lois de leur pays, vinssent à cette tribune continuer cette œuvre; mais, puisque leur absence m'oblige à tenir leur place, je remplirai mon devoir avec ce que la nature m'a accordé, avec de faibles facultés. [Parlez! parlez!]

Je dis donc que si le parti conservateur qui, par instinct, par éducation, par ses intérêts, représente dans notre pays la stabilité, le respect des lois, si ce parti venait à faillir à cette tradition, je dirais que l'avenir des révolutions s'ouvre devant nous comme une mer sans rivage, et je ne craindrais pas d'être faux prophète. [Sensation.]

Nous vous demandons de respecter le principe; vous avez posé des conditions que vous avez jugées nécessaires, nous les admettons; mais nous vous demandons d'autoriser les citoyens à prouver ces conditions par toutes les preuves que la justice du pays a l'habitude de recevoir.

L'honorable M. Victor Hugo a dit éloquemment que le suffrage universel avait ôté le droit d'insurrection; oui, le suffrage universel a ôté le droit, il n'a pas ôté le fait. [Très bien! très bien!] Si nous n'avions pas eu le suffrage universel, nous n'aurions pas eu la force de vaincre l'insurrection de juin.

Croyez-vous que nous ne connaissions pas le danger qui menace la République? Croyez-vous que nous ne sachions pas que derrière ces socialistes dont il vous a été parlé par l'honorable M. de Lamartine et par l'honorable M. de Flotte, il y en a d'autres, M. Louis Blanc, par exemple, qui voudraient organiser la société à la manière du pacha d'Egypte. [Rires nombreux.]

Derrière les chefs d'école, il y a la multitude, qui, plus violente, voudrait réaliser toutes leurs folles idées; nous savons tout cela, et nous ne nous en effrayerons pas, tant que nous aurons avec nous le suffrage universel. [Très bien! très bien!]

Je ne voudrais pas renouveler ces comparaisons qui ont été faites de la République à un radeau, à un esquif. Rappelez-vous, cependant, qu'à peine lancé à la mer ce frêle esquif eut à subir la plus épouvantable tempête, et qu'il ne fut pas submergé. (Très bien! à gauche.)

Avant de m'embarquer sur ce radeau, je montais un magnifique vaisseau, dont la construction avait été étudiée, dirigée avec le plus grand soin, qui avait pour pilotes les hommes les plus expérimentés; ce magnifique navire, ce splendide et solide vaisseau eut à subir en mer un tems bien moins rude que celui qui assaillit l'orgueil de la République, et cependant le vaisseau sombra. (Mouvement prolongé—Vive approbation.)

Nous ne voulons pas de politique à outrance, de cette politique qui a précipité si rapidement les deux derniers gouvernemens. Est-ce que M. de Polignac et M. Guizot étaient des hommes sans courage? Non, messieurs; mais ils se trompaient avec leur courage. La politique à outrance ne consolidera pas la République, [illegible] (Très bien! très bien!)

Nous vous demandons de [illegible] droit, mais d'entourer son [illegible] les garanties [illegible] accepter toutes les [illegible] bation à gauche—L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations empressées d'un grand nombre de ses collègues.)

M. de Montalembert [illegible] Victor Hugo [illegible] Charles X [illegible]

Ces vers, l'*Evénement* les citait hier. On se les passait de main en main dans l'Assemblée, et nous devons dire qu'ils devaient contre M. de Montalembert l'indignation même de plusieurs membres de la Majorité.

Nous les reproduisons:

Oh! laissez-moi pleurer sur cette race morte
Que rapporta l'exil et que l'exil remporte;
Vent fatal qui trois fois déjà les enleva!
Reconduisons au moins ces vieux rois de nos pères,
Rends, drapeau de Fleurus, les honneurs militaires
A l'oriflamme qui s'en va!

Je ne leur dirai pas de mot qui les déchire;
Qu'ils ne se plaignent pas des adieux de la lyre!
Pas d'outrage au vieillard qui s'exile à pas lents!
C'est une piété d'épargner les ruines.
Je n'enfoncerai pas la couronne d'épines
Que la main du malheur met sur des cheveux blancs!

D'ailleurs, infortunés, ma voix achève à peine
L'hymne de leurs douleurs dont s'allonge la chaîne;
L'exil et les tombeaux dans mes chants sont bénis;
Et tandis que d'un règne on saluera l'aurore,
Ma poésie en deuil ira longtems encore
De Sainte-Hélène à Saint-Denis.

Mais que la leçon reste, éternelle et fatale,
A nos voisins étrangers sur la terre natale,
Qui font régner les rois pour leurs ambitions;
Et pétrifiant tout sous leur groupe immobile,
Tourmentent, accroupis, de leur souffle débile,
La cendre rouge encor des révolutions!

On vient de lire les vers par lesquels M. Victor Hugo a salué Charles X après sa chute. Nous complétons la citation de l'*Evénement* en leur ajoutant les vers par lesquels M. Victor Hugo a salué Charles X après sa mort.

Les voici:

Vous vous taisez.—Mais moi, moi, dont parfois le chant
Se refuse à l'aurore, et jamais au couchant,
Moi que jadis, à Reims, Charles admit comme un hôte,
Moi qui plaignis ses maux, moi qui blâmai sa faute,
Je ne me tairai pas. Je descendrai, courbé,
Jusqu'au caveau profond où dort ce roi tombé;
Je suspendrai ma lampe à cette voûte noire;
Et sans cesse à côté de sa triste mémoire
Mon esprit, dans ces temps d'oubli contagieux,
Fera veiller dans l'ombre un vers religieux!

Repose, fils de France, en ta tombe exilée!
Dormez, sire!—Il convient que cette ombre voilée,
Que ce vieux pasteur, mort sans peuple et sans troupeaux,
Roi presque séculaire, ait au moins le repos.
Qu'il ait au moins la paix, où la mort nous convie,
Puisqu'il eut le travail d'une si rude vie!
Peuple! soyons cléments! soyons forts! oublions!
Jamais l'odeur des morts n'attira les lions.
La haine d'un grand peuple est une haine grande,
Qui veut que le pardon au sépulcre descende,
Et n'a pour ennemis que ceux qui sont debout.
Hélas! quel poids encor pourrions-nous, après tout,
Jeter sur ce vieillard cassé par la misère,
Qui dort sous le fardeau de la terre étrangère!
Roi, puissant, vous l'avez brisé; c'est un grand pas.
Il faut l'épargner mort. Et moi, je ne crois pas
Qu'il soit digne du peuple, en qui Dieu se reflète,
De joindre au bras qui tue une main qui soufflète.

Un jour—mais nous serons couchés sous le gazon
Quand cette aube de Dieu blanchira l'horizon!—
Un jour on comprendra, même en changeant de règne
Qu'aucune haine peut sans que l'équité saigne,
Faire expier à tous ce qu'a commis un seul.
Et faire boire au fils ce qu'a versé l'aïeul.
On fera ce que nul aujourd'hui ne peut faire,
Quand un aiglon royal tombera de sa sphère
On ne l'abattra pas sur l'aigle foudroyé;
Et, tout en gardant bien le droit qu'il a payé
De mettre le pouvoir sur un front comme un signe,
Et de donner le trône et le Louvre au plus digne,
Un grand peuple pourra, sans être épouvanté,
Voir un enfant de plus jouer dans la cité.
Car tous les cœurs diront: c'est une juste aumône
De laisser la patrie à qui n'a plus le trône!

(*Presse.*)

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans l'*Evénement*:

"Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui au palais de l'Elysée. D'après les bruits qui ont circulé sur cette réunion, le différend entre l'Angleterre et la France serait complètement arrangé."

On lit dans la *Patrie*:

"On nous assure que l'empereur de Russie, après avoir pris connaissance des dépêches qui lui annonçaient la conclusion du différend anglo-grec, a immédiatement rappelé son ambassadeur à Londres, M. de Brunow.

"On dit que le courrier porteur de cet ordre s'est détourné de sa route pour communiquer ces dépêches au ministre de Russie, à Paris, lequel devait arrêter ou transmettre ces dépêches suivant les circonstances."

—Aujourd'hui les troupes de toutes armes qui forment la brigade casernée à l'Hôtel-de-Ville et dans les camps environnans, ont été au Champ-de-Mars passer la revue du général Changarnier.

Pour empêcher, pendant ce tems, l'Hôtel-de-Ville de tomber au pouvoir d'une insurrection qui ne devait pas et qui ne doit pas éclater, l'autorité l'avait fait occuper par le 2e régiment d'infanterie de ligne et par plusieurs compagnies de gendarmerie mobile.

Ce mouvement de troupes avait fait une certaine agitation dans le quartier, mais elle s'est bientôt dissipée quand on en a connu la véritable cause.

—Une correspondance générale raconte l'anecdote suivante que publie l'*Indépendance belge*, en engageant ses lecteurs à ne l'accepter que sous toutes réserves, mais qui est assez piquante pour être reproduite:

"Les éditeurs de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* ont, à ce qu'il paraît, avancé à M. Thiers, aux termes de leur contrat, une somme assez considérable. L'idée leur est venue, par ce temps de révolution, de faire assurer la vie de leur débiteur littéraire. Ils se sont adressés à l'agent d'une compagnie anglaise, qui a consenti une police de 2 1/2 p. c., mais le contrat n'était que provisoire et devait recevoir, pour devenir définitif, la signature des directeurs de Londres. Ceux-ci trouvèrent la prime insuffisante, en raison de la qualité d'homme politique de M. Thiers, et demandèrent 5 p. c. On dut en référer aux tiers intervenans; après quelques hésitations, ceux-ci acceptèrent, et leur consentement partait pour Londres, en même temps que le compte-rendu de la séance de vendredi. Hier dimanche, on recevait une réponse négative. Les directeurs anglais déclarent qu'après le discours de M. Thiers, sur la *vile multitude*, ils ne consentiraient à assurer sa vie à aucun prix."

ANGLETERRE.

Lord Cottenham s'est démis de ses fonctions de lord chancelier d'Angleterre. Ordinairement pareil événement ne se voyait que dans le cas d'un changement de système gouvernemental. Le lord chancelier, essentiellement révocable, suivait toujours le sort du ministère qui l'avait amené à son banc de laine. Lord Cottenham, en donnant sa démission, aurait cédé à un mouvement de dignité froissée, et voulu répondre d'une manière péremptoire à un ministre qui s'informait du moment où le suprême magistrat pourrait reprendre son siège à la cour de chancellerie. Quoi qu'il en soit, on paraît vouloir profiter de cette démission pour séparer la position politique de la position judiciaire de cette éminente fonction.

ITALIE.

Le *Moniteur toscan* du 22 publie le texte d'un document très important: c'est la *Convention militaire* dont les journaux de Florence se sont occupés si souvent, et qui règle tout ce qui concerne le séjour en Toscane d'un corps de troupes autrichiennes.

Ce corps appelé *auxiliaire* doit être quant à présent de dix mille combattans; l'occupation est appelée *provisoire*, et l'initiative touchant l'évacuation du grand-duché laissée aux deux parties contractantes.

ALLEMAGNE.

PRUSSE.—*Berlin*, 25 mai.—On lit dans la *Réforme allemande*:

"Il n'a pas encore été pris de résolution au sujet des membres qui composeront le ministère de l'Union.

"On travaille activement à la formation du collège des princes, qui doit précéder celle du ministère de l'Union. Le conseil d'administration a discuté hier un règlement pour le collège des princes. Les Etats de l'Union ont été invités à accréditer leurs représentans le plus tôt possible, afin que ce collège puisse commencer ses travaux immédiatement après la formation des curies."

On lit dans le même journal:

"Le président de la police a formé hier une commission chargée de recueillir des renseignemens sur les antécédens de Sefeloge avant l'attentat sur Sa Majesté. On espère se mettre, par ce moyen, sur la trace des motifs qui ont pu le porter à ce crime."

On lit dans la *Nouvelle Gazette de Prusse*:

"Sefeloge est mis aux fers et gardé d'une manière toute particulière dans sa prison, afin qu'il ne puisse pas attenter à ses jours.

"Il paraît qu'il a déjà avoué dans ses interrogatoires qu'il fréquentait les clubs démocratiques, ce qui a été attesté aussi par des témoins, et que son crime avait une tendance politique.

"Les cibles saisies chez lui prouvent que ces exercices au tir avaient pour but de l'amener à frapper sa victime au cœur, quand il en viendrait à commettre son attentat."

Les journaux de Berlin du 25 annoncent un mandat d'arrêt du tribunal de la ville contre M. Steinthal, lithographe et rédacteur de la *Correspondance démocratique*, soupçonné d'avoir excité à l'insurrection.

Le dernier bulletin de la santé du roi est du 26. Il est complètement favorable.

Les bulletins publiés par le gouvernement sur la santé du roi sont des [illegible]. Ils vont jusqu'au 25 mai.

Le *Moniteur prussien* an[illegible] que le roi a accepté la d[illegible] donnée par M. de Radowitz du p[illegible] du conseil d'administration, et [illegible] chargé intérimairement de ces fonctions M. de Sydow, envoyé de Prusse près la diète suisse.

On lit dans la *Nouvelle Gazette de Prusse*:

"Le prince de Prusse part le 26 pour Varsovie, où il trouvera l'empereur de Russie. Le prince Frédéric-Charles l'accompagne.

On lit dans la *Correspondance constitutionnelle*:

"Les conférences du congrès des princes à Berlin ont été terminées par la [illegible]

"La Prusse a adopté les propositions du [illegible]

"La Prusse s'est trouvée d'accord, dans cette conviction [illegible]

[illegible] néanmoins. A l'exception de [illegible] les gouvernemens ne sont [illegible] de Francfort.

"La [illegible] se terminent ce que l'an[illegible] a toujours considéré par les [illegible] par le fait, c'est à dire qu'elle [illegible] obligations contractées [illegible] et la bonne cause de la révolution nationale. Si elle était arrêtée [illegible] dans cette voie, ce ne seraient ni les [illegible] ni les séductions qui y parviendraient, mais seulement l'intérêt de l'Allemagne."

AUTRICHE.—*Vienne*, 22 mai.—L'empereur est rentré à Vienne, de retour de son voyage à Trieste.

Le *Lloyd* annonce que les élections pour les diètes provinciales de l'Autriche auront lieu vers le milieu du mois de septembre, et que nos assemblées se réuniront en novembre.

La nouvelle de la mort du général d'Aspre est démentie.

Un journal de Vienne raconte l'anecdote suivante:

"Le départ des enfans de Kossuth pour l'Asie-Mineure leur a attiré une foule de visites et de cadeaux, dont il a fallu refuser plusieurs. Le général Haynau ayant mandé près de lui ces deux enfans, s'adressa au plus jeune en allemand, et reçut de cet enfant nommé Lajos, une réponse en magyare. Le baron Haynau ne comprenant pas cette langue, le jeune Kossuth s'exprima en français; mais il refusa obstinément de parler allemand, disant qu'un général devait savoir le français.

FRANCFORT.—Les journaux de cette ville annoncent l'arrivée de M. Lucien Bonaparte.

RUSSIE.

On écrit de Cracovie au *Loyd*:

"L'arrivée de l'empereur à Varsovie est fixée au 17. L'empereur d'Autriche et le roi de Wurtemberg y sont attendus en même temps. On a découvert récemment à Saint-Pétersbourg et à Moscou des *menées révolutionnaires*, auxquelles les étudians prenaient beaucoup de part. Plusieurs arrestations ont été opérées, et une ordonnance impériale a interdit aux étudians polonais de suivre les cours des Universités de St-Pétersbourg, Dorpat et Moscou. On dit que ces Universités seront supprimées.

GRECE.

On lit dans la *Gazette d'Ausbourg*:

"Un traité de commerce a été conclu entre la Russie et la Grèce.

"M. Wyse a peu de rapport avec le gouvernement et avec ses collègues."

APPAREIL ANNIHILATEUR DU FEU.

Plusieurs expériences couronnées de succès ont été faites ces jours derniers à Londres, dans l'usine à gaz de Wauxhall, devant une société nombreuse, invitée à être témoin de la puissance d'extinction du feu que possède l'appareil inventé par M. Philips. L'agent employé à cette extinction est un mélange de gaz et de vapeur. Après quelques expériences sur petite échelle, la compagnie se décida à expérimenter sur une vaste construction, formée de bois léger trempé dans la poix et la térébenthine. On mit le feu à la construction qui fut bientôt tout en flamme et brûlait avec une telle intensité, que les spectateurs furent forcés de reculer à une distance de plus de quarante pieds: l'eau aurait été complètement impuissante pour éteindre ce terrible incendie.

M. Philipps, la main armée d'une de ces machines portatives, projeta sur le foyer embrasé un certain volume de vapeur gazeuse, et, en moins d'une demi-minute, la flamme était éteinte, la combustion était arrêtée. Pour prouver que la vapeur qui remplissait l'édifice en ruine n'était en aucune manière dangereuse, M. Philipps monta dans les greniers, puis passa et repassa tenant une chandelle allumée à la main.

L'appareil, qui produit un merveilleux effet, n'est guère plus large qu'une grande cafetière: il consiste en trois boîtes qui se placent l'une dans l'autre, en communiquant entre elles. Après avoir versé au fond de l'appareil une petite quantité d'eau, on place dans la boîte centrale un gâteau ayant l'apparence et la couleur de la poix, et contenant, avec une fiole d'acide sulfurique, une certaine quantité de chlorure de potasse. Pour mettre l'appareil en action, on brise la fiole d'acide sulfurique; il se développe aussitôt une énorme quantité de vapeur qui sort impétueuse par une ouverture latérale. M. Philipps peut varier à l'infini la forme et la grandeur, de manière à satisfaire à toutes les exigences. Nous souhaitons à sa belle invention un brillant avenir.

UN BARBE-BLEUE AMERICAIN.—A Bradfort, en Pennsylvanie, il y a un vieux cimetière dans lequel on remarque sept tombes placées à côté l'une de l'autre, et couvrant la dépouille mortelle de l'honorable Nathaniel Thurston et de ses six femmes, dans l'ordre suivant, mistress Betsy Thurston, morte le 25 novembre 1790, âgée de 24 ans; mistress Martha Thurston, morte le 13 mai 1799, âgée de 23 ans; mistress Huldah Thurston, morte le 8 septembre 1801, âgée de 24 ans; mistress Clarissa Thurston, morte le 14 novembre 1803, âgée de 35 ans; mistress Martha Thurson, morte le 30 juillet 1804, âgée de 25 ans; mistress Mary Thurston, morte le 3 mars 1808, âgée de 27 ans; l'honorable Nathaniel Thurston, mort le 24 novembre 1811, âgé de 56 ans. La cinquième, Martha, a contracté son mariage et a été enterrée dans les neuf mois de la mort de celle qui l'avait précédée.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
LUNDI SOIR, 24 JUIN 1850.

Les avis du Cambria nous sont parvenus ce matin; les ventes de coton ont été considérables, à Liverpool, et les prix sont fermes. Sur notre propre marché la demande est limitée; 100 balles seulement ont changé de mains.

Le sucre est ferme; les ventes de la journée ont été de 100 boucauts. La mélasse n'a pas varié.

La farine continue à baisser; l'Ohio se vend $5 75 le baril et le St-Louis $6 25 le baril. Le maïs est en demande; 7,000 sacs ont été faits de 77 @ 88 cts le sac.

Les provisions n'ont pas varié; le lard salé prime vaut 4½ pour les épaules et 5½ pour les plats cotés. Le whiskey se vend 23½ à 24 cts le gallon rectifié.

Le change est le même.
Le fret n'a pas varié.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—
Steamer Griffin Yeatman, Williamson, pr Cincinnati
Barque Lantara, Maristang, pr Barcelone.
Brick James Marshall, Loud, pr Mobile.
Goelette Jane Elizabeth, Goodspeed, pr Point Isabel
Alfred Exall, Golder, pr la Havane.

—ARRIVÉS.—
Barque Vingt-Sept de Mai, Layreno, de Hambourg.

—STEAMERS.—
Mondiana, Laroca, de la Balize.
Tennessee, Lee, de Nashville.
Princess No 2, Holmes, de Vicksburg.
J T Doswell, Kimball, de Grand Ecore.
Elisha, Dugas, de Lafourche.
Anna Johnson, des Opelousas.
Amaranth, Atchison, de St Louis.
Cincinnatus, Goodloe, de Cincinnati.
Meteor No 3, Faussett, de St Martinville.
Flora, Labarthe, de St Martinville.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.
[DE LIVERPOOL.]
Cambria, pour New-York,............le 8 Juin
City of Glasgow, pour New-York,.......le 11 Juin
[D'AMERIQUE.]
Cambria, de New-York...........le 2 Juillet

TOILES DE CRETONNE.
REÇU par le soussigné, un assortiment de toiles de Cretonne dans toutes les largeurs, fabriquées expressément pour l'usage des familles.
D. H. HOLMES,
25 juin—6 114, rue du Canal.

SUCRE DE LA HAVANE—300 caisses sucre blanc, jaune et brun, en déchargement de la barque Charlotte Reed, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
25 juin 34, rue de la Vieille-Levée.

EAU DE FLEUR D'ORANGER—200 caisses, en déchargement de la barque Cesaré, de Marseille, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
25 juin 34, rue de la Vieille-Levée.

AMIDON—200 caisses de Foxes, de Philadelphie;
BALAIS—120 douzaines balais fantaisie assortis;
CHANDELLES—100 caisses blanc de baleine, 50 caisses chandelles suif et 200 caisses de l'Etoile;
CRACKERS—100 caisses en magasin et à vendre par E. J. HART & CO,
25 juin 79, rue Tchoupitoulas.

SUCRE—300 colis sucre en pain, en poudre et écrasé, à vendre par E. J. HART & CO,
25 juin 79, rue Tchoupitoulas.

EN MAGASIN et à vendre:
185 paniers de 12 bouteilles huile d'olive 24 onces, James Pingnol,
40 caisses olives françaises,
12 do prunes sèches en pots,
3000 boîtes, 1/2 et 1/4 boîtes sardines à l'huile, d'Augusta Fillet et Co.
175 caisses absinthe véritable suisse, de L. B. Jeanrenaud.
[illegible]
Eau de fleurs d'oranger, [illegible]
&c., &c., par B. TALAMON, 129 et 132, rue Royale.

[illegible] B. TALAMON, 129 et 132, rue Royale.

[illegible] HOLLANDE. [illegible] seul importeur de [illegible] JAMES PLINT, [illegible]

Marchandises pour le marché Mexicain [illegible]

ECOLE DE MUSIQUE FRANÇAISE,
Dirigée par Mme BOYER,
Rue Conti, No. 148.
LES cours ont lieu de 4 h. à 5 1/2 heures de l'après-midi, trois fois par semaine.
PRIX—$3 PAR MOIS.
23juin—12r

☞ Ni le capitaine ni les consignataires du brick italien FRANCESCO, ne paieront les dettes que pourraient contracter l'équipage de ce navire.
21 juin—6 A. L. H. HEINE.

☞ La barque CESARÉ, capt. Gandolfo, venant de Marseille, est en déchargement vis-à-vis la rue Douaine. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en douane et venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, dans les cinq jours de cette date, faute de quoi elles seront envoyées dans les magasins de la douane à leurs frais et risques.
P. LONGIS,
20jn 47, Vieille Levée.

☞ Le capitaine et les consignataires de la barque CESARÉ, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de la dite barque.
P. LONGIS,
20jn 47, Vieille Levée.

A Louer à $25 par mois.
UNE Maison neuve, grande et commode, située rue St. Philippe, entre Claiborne et Derbigny, se composant d'un salon, d'une salle à manger, d'une chambre à coucher et d'une galerie.
A la mansarde se trouvent une belle chambre avec cheminée et bien aérée, et deux cabinets.
Dans la cour, une cuisine composée de quatre chambres, toutes vitrées et ayant des cheminées, cour carrelée, citerne, puits, &c.
S'adresser à D. E. MACARTY,
24jn—6 288, Bourbon.

LE soussigné offre à vendre à l'amiable le bail de l'emplacement qu'il occupe, ainsi que les différentes bâtisses établies sur le dit emplacement, encoignure Bagatelle et Esplanade, convenables pour l'exploitation de tout commerce et principalement pour ceux qui exigent une certaine étendue pour établir des dépôts. 24 juin—3f

Oolers! Oolers!
LE soussigné offre à vendre en débarquement de la barque Mayflower,
500 Mottes Oolers,
à bas prix pour du comptant.
A. BLACHE,
24 juin—3f 30, rue de la Vieille Levée.

CHANGE à vendre sur Paris, par
DOMINIQUE LANATA,
24 juin No 9, rue Jefferson.

A VENDRE en magasin par F. ROUMIEU, rue St-Louis, No. 20,
40 barriques vin rouge bon ordinaire, marque Montferrant.
40 quarts cognac diverses marques.
40 barils vin blanc diverses marques.
40 barils whiskey, diverses qualités, Irish, old Monongahela et Bourbon.
10 barils peach-brandy
4 do cherry do
40 caisses absinthe de Yersin & Lecoultre.
30 paniers champagne, diverses marques.
150 paniers guignolet.
1000 do anisette, diverses marques.
250 caisses curaçao, divers modèles.
100 do marachino do
100 do eau de vie de Dantzick.
100 do eau verte estomachique.
200 do liqueurs extrafines, bouteilles gravées.
150 do do surfines.
250 do do fines.
25 barils merise, diverses qualités.
Sirops assortis, eau de fleur d'oranger, &c. &c.
Et tout ce qui compose l'assortiment des cafés.
24jn F. ROUMIEU.

Grande réduction sur les marchandises sèches.
LE soussigné offrira à dater de lundi prochain, son stock de marchandises sèches de saison à 30 pour cent au-dessous de ses anciens prix:
Barèges soie en tous genres;
Jaconats et Organdis;
Mousselines, Balzorines et marquises;
Cols et pèlerines brodés;
Toile écrue et diaprée;
Coutils en tous genres;
Bas en coton, gants, ombrelles, etc.
D. H. HOLMES, 114 Canal,
24 juin—12 entre Dauphine et Bourbon

VIN DE CHAMPAGNE—50 paniers champagne en bouteilles et en demi bouteilles, de la marque Deborde Leclerc, venant d'arriver par le navire Athens, et à vendre par
MITCHEL & MARSENDORFF,
24 juin 36, rue Poydras

VINS MEDOC SUPERIEUR.—
15 barriques vieux vin Trompeny Lalande 1844,
28 do do do Million Pauillac 1844
11 do do do Bodekla Leognan, 1846,
17 do do do du 1847,
19 do do do Vo Bacheiot 1847,
26 do Cru de banc St-Laurent, 1846 et 47.
En magasin et à vendre par A. CARRIERE,
24 juin 25, Vieille Levée.

VINS ROUGES en demi barriques—
25 demi barriques Chat. Latour.
25 do do Chat. Beycose.
50 do do St-Julien Médoc.
En magasin et à vendre par A. CARRIERE,
24juin 25, Vieille-Levée.

VIN ROUGE en caisses—
200 Caisses Montrose Ségia 1841.
200 do Pape Clément, 1841.
100 do Chat Bernone 1844.
En magasin à vendre par A. CARRIERE,
24juin 25, Vieille Levée.

VIN BLANC SUPERIEUR—
25 barils Haut Sauterne, 1848.
50 caisses do 1848.
En magasin et à vendre par A. CARRIERE,
24juin 25, Vieille Levée.

CHAMPAGNE de Pinet Peuvrel & Avize (Marne) 50 paniers, qualité très supérieure, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
24juin 25 Vieille Levée

EAU-DE-VIE—23 quarts pipes Otard, Dupuy & Co, 1842 et 1844.
9 demi pipes Busquet Tricocle & Co, 1842—1844, 1846.
27 quarts do do 1842—1844—1846,
15 do do Celebrated Brandy Wine, 1845;
5 demi de Jas. Hennessy Dock, 1842
Dans les magasins d'entrepôts, et à vendre par A. CARRIERE,
24jn 25, Vieille Levée

BOUCHONS—5 balles bouchons pointus de 20 mille chaque, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
24jn 25, Vieille Levée

CHARRONNERIE.—Wagons de diverses grandeurs, avec axes en fer et en bois, drays, diverses grandeurs, axes en fer et en bois.
Drays diverses grandeurs, do do.
Roues de charrettes de toutes dimensions et brouettes.
Le tout construit dans la manufacture réputée de Wilson, Childs & Co. à Philadelphie. A vendre par EMERSON, TOURNE & CO.,
19 mai 130, rue Tchoupitoulas

CIGARES DE LA HAVANE—45,000 Regalias Prensados, Millar, Panetelas et autres, en débarquement du brick F. Soule, de la Havane, et à vendre par D. BORNIO, Jr.,
4 mai 34, rue Gravier

Nouveautés! Nouveautés
VICTOR, importeur direct de marchandises françaises, anglaises et américaines rue St Charles, No 16, entre les rues Canal et Commune, a l'honneur d'annoncer à ses habitués et au public qu'il vient d'augmenter considérablement son magasin d'un grand assortiment de marchandises nouvellement débarquées et en débarquement des navires Espindola, Scargo et Holyoke.
Au nombre de la grande variété qu'il serait trop long de mentionner se trouvent les marchandises suivantes, savoir:
Cravates vénitiennes de toutes couleurs.
do à la Duchesse.
do à la Joinville.
do en voile de Chine.
do en mousseline imprimée.
do en soie des ateliers de la Sylphide.
Cols de nouveau genre.
100 douzaines chemises de toile superfine.
80 do do en coton, devant en toile.
50 do do en percale.
90 do do couleurs, dif. modèles.
100 do mouchoirs batistes pour homme et pour femme.
100 douzaines foulards des Indes, d'un nouveau genre.
Un très grand assortiment de gants fil d'Ecosse et de soie.
Chaussettes de soie de toutes couleurs.
do de coton, en tous genres.
Un grand assortiment de bretelles en soie et autres.
Cannes et parapluies de diverses couleurs et en tous genres.
Nécessaires de voyage pour homme et pour femme.
Toutes espèces de parfumeries de Paris, &c., &c.
M. Victor prévient aussi les coiffeurs de cette ville particulièrement, qu'il a aussi reçu par lesdits arrivages, un considérable assortiment de cheveux à leur usage.
Il continue comme par le passé à se charger de toutes commandes de perruques et de toupets et est constamment prêt à en fournir sur demande.
Son Salon pour la coupe des cheveux est pourvu des meilleurs ouvriers, et les soins les plus empressés seront donnés à ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage. 27av

BEURRE DE MAI.—25 barrillets beurre du mois de mai, fait à Louisville, d'une qualité supérieure, en débarquement du steamboat Oregon. Ce beurre convient aux détaillants, à vendre par M. L. CUSHING & CO.,
30 mai 35, rue Commune.

Semoule ou Farina.
A l'usage des familles, hôtels, restaurants et bateaux à vapeur.
Cet ingrédient infiniment supérieur au riz, tapioca etc., connu depuis des siècles en France, en Italie et en Allemagne où l'on en fait une consommation générale, devient très économique dans les ménages pour l'usage journalier des soupes; également délicieux à en préparer certains mets. D'un bon goût, il fortifie l'estomac, convient aux malades et convalescents, à vendre par J P BERCIER,
3av 54, Vieille Levée.

P. CHARLES CUVELLIER,
AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC.
8 mai Bureau, No. 174, rue Royale.

SAMUEL BOYER DAVIS,
SUCCESSEUR DE
HORATIO DAVIS,
NOTAIRE PUBLIC, RUE ST-CHARLES,
Sous l'hôtel St-Charles, près la rue Commune.

BUREAU DU Dr. Charles [illegible],
Passage de la Bourse,
Entre St-Louis et Conti.
CONSULTATION—de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2.
8jn—30f

Mme [illegible]
ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, s'occupe spécialement des maladies des femmes, [illegible]
16 juin—6 m

[illegible]

THE—Poudre à canon, Pécheng et Impérial, à vendre par E J HART & Co
10 jn 79 Tchoupitoulas

PRUNES SECHES en jarres—10 caisses prunes sèches reçues par les derniers arrivages de Bordeaux, à vendre par A. COUFIS & RANSON,
18ja 13, Bienville

ON demande à acheter.—Une campagne déjà en rapport de légumes, fruits, maïs et autres productions du pays, située à 6 ou 7 milles de la ville, dans une position agréable et ombragée d'arbres, et où se ferait sentir le besoin d'un petit pensionnat pour les demoiselles.
Les terres doivent être également de première qualité.
Il est inutile de rien proposer hors de ces conditions.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 19 juin

A VENDRE—3,000 bouteilles et demi-bouteilles vides de différentes formes. S'adresser No 48, rue Bienville. 7 mai

VIN DE BOURGOGNE—8 barriques et 9 demi de vin de Bourgogne, 12 caisses Clos Vougeot, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
20 mai 17 et 19 rue St-Louis

PORTO—200 quarts porto à bord du navire Cesaré, de Marseille, à vendre par P. LONGIS,
19ja 47, Vieille Levée

EN débarquement du navire Cesaré, capitaine Gandolfo, venant de Marseille—Le soussigné offre à vendre:
50 caisses marasquin, Zara;
50 do capres;
50 do olives vertes;
300 do vin muscat Frontignan, s'adresser à DOMINIQUE LANATA,
21 juin 9 et 10, rue Jefferson

DROGUES en déchargement—400 livres sublimé calomel.
25 livres hydro de potasse.
200 do acide prussique.
25 do yodine.
150 do vert de gris,
2 caisses opium 1re qualité, à vendre par E J HART & Co,
21 ja 79 rue Tchoupitoulas

PAPIER A ENVELOPPE—3,000 rames papier à enveloppe, en débarquement et à vendre par BERNARD TURPIN,
21ja 90, Old Levee

CIGARES DE LA HAVANE—400,000 régalias, canones, millar, panetelas et autres, des meilleures marques, des manufactures Cabanas, Cabargo, Sevillana, Figaro, Dos Hermanos, El Sol, Minerva—En magasin et à vendre par D. BORNIO, Jr.,
10juin 34, Gravier.

FROMAGE de Gruyère véritable—Reçu par les derniers arrivages du Havre—4 tonneaux fromage gruyère, première qualité, à vendre par N. DUDOUYT,
22 mai 13, rue Toulouse

ABSINTHE SUISSE des marques suivantes:—400 caisses absinthe suisse Yersin & Lecoultre, Ed. Pernaud, Pernaud Fils, Berthoud Fils, Sauvagest Brunneton & Co., kirschenwasser, Yersin & Lecoultre, à vendre par N. DUDOUYT,
23 mai 13, Toulouse

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
22 Exchange Place, vis-à-vis
24 juil—1a le Bureau de la Poste.

SAUCISSONS POUR LA CALIFORNIE — 200 livres saucissons imitation de Lyon, arrangés dans des petites caisses de ferblanc, de manière à pouvoir être transportées facilement dans l'intérieur et à vendre par J. & J. TARDOS,
17 juin 31, Vieille Levée

GRANDE REDUCTION SUR LES ORGANDI ET JACONATS FRANCAIS.
M. H. HAGGERTY & Bro.
No 28, rue du Canal.
SOLLICITENT respectueusement l'attention des dames à la très-grande réduction des prix, sur les marchandises suivantes:
Organdis et balzorines imprimés, riches, réduit de 50 à 30 cents.
Les plus belles qualités de jaconats français réduits de 37 1/2 cents à 25 cents.
Nous offrons également les marchandises ci-après, qui viennent d'arriver, à des prix considérablement réduits:
BAS DE COTON ANGLAIS.
500 douzaines bas de coton, faits à Londres, pour dames et demoiselles.
800 douzaines chaussettes anglaises, pour hommes et garçons;
Toile à chemises, d'Irlande, toile à traversins, toile à draps 4/4, 8/4, 10/4 et 12/4; Platilles, Bretagne Creas, Morlaix, Toile de Paris, Damassés, Diapres toile à table, serviettes, linges de table, rideaux en mousseline et dentelles, bris à moustiquaire, bobinet 10/4, mousseline brochée et unie.
Le plus vaste assortiment de Barèges, Tissue, Grenadines, Albarines et autres articles pour habillements de dames; le tout des derniers goûts et ce qu'il y a de mieux assorti en ville. 17 juin

Librairie de Lelièvre,
210, Rue Royale, encoignure Place St-Antoine
REÇU par les derniers arrivages du Havre:
Guizot—Discours sur la révolution.
do —Histoire de la révolution d'Angleterre.
Lamartine—Les Girondins.
Paul Féval—Les Amours de Paris.
Dumas—Les Quarante-Cinq.
Fleming & Tibbins—Dictionnaire Royal, ang. fr. et fr. ang.
Bescherelle—Dictionnaire National.
Grinier—Les armes et le duel.
Collection des Romans populaires.
L'Art de procréer les sexes.
Debay—Médecine du visage.
Conseils aux femmes pour la conservation de la beauté, &c.
Cronlhes—Médecin de la famille.
Biget—Manuel d'Hydrosudothérapie.
Baldon—Hydrothérapie.
Scoutetten—Hydrothérapie.
Schedel—Examen critique de l'Hydrothérapie.
Bigel—Homéopathie domestique.
Jahrr—Homéopathie.
Benninghausen—Thérapeutique Homœopathique.
Bouchardat—Formulaire Magistral pour 1850.
Cours de paysages par Tirpenne.
Album du jeune paysagiste.
Etudes de dessin,
Livres de prières de toutes reliures.
Livres de piété et de liturgie.
Sermonaires, prones, bréviaires, missels, &c.
Musique sacrée, cantiques notés, &c.
Abonnement à l'Illustration à $6 par an.
do au Journal des demoiselles, des jeunes filles, &c.
do à la Musique (Journal de Musique.)
V. Value's Ollendorff's—New Method With Key.
Rowan's French reader.
Companion to Ollendorf's Method.
Ollendorf's, primary lessons in French.
De Fiva's Elementary, French reader.
do Classic, French reader.
Collot's Dramatic, French reader.
Surenne's French pronouncing dictionary.
Mme Coutan—Choix de poésies à l'usage des jeunes personnes.
Le sieur LELIEVRE se charge de toutes les commissions en librairie, instruments de chirurgie, de physique, de mathématiques, &c; ainsi que pour les préparations anatomiques.
Assortiment de papiers à lettres français, fournitures de bureaux, articles pour le dessin, imagerie chapelets, médailles pieuses, &c. &c. 15juin

AUX DISTILLATEURS—160 caisses de 12 cruchons litres pour Curaçao;
30 caisses 12 do 3/4 do do do.
En débarquement du navire Eli Whitney de Bordeaux. En magasin; 35 paniers de 100 bouteilles blanches pour liqueurs;—300 caisses de 12 do do do;—16 do de 25 paniers et pomponelles pour anisette;—200 do de 12 bouteilles litres pour absinthe; 20 do de 12 paniers pour marachino.
A vendre par NUMA LACOSTE,
8juin 147, rue Royale.

VINS DE CHAMPAGNE—50 paniers vin de champagne en débarquement du navire Pyramide, venant du Havre:
500 paniers en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS,
16 juin 31, Vieille Levée

CIGARES—En débarquement de la goelette Fairy, de la Havane—28 milliers cigares de différentes marques, telles que: Londres, Panetelas, Damas, Galanes, Regalias, Millar, etc. etc, à vendre par LABORDE & XIQUES,
17 juin No 2, rue Front

CERISES—91 caisses cerises de la marque Godard & Co, de Paris, en débarquement du navire Pyramide, du Havre, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
17 juin 21 rue des Magasins

CHAPEAUX SOIE—4 caisses chapeaux soie de Lemonnier et Laffié, en débarquement du navire Athens, du Havre, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
17 juin 21 rue des Magasins

6 BOUCAUTS Garances EXFF, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO.,
17 juin—1m 90 rue de la Douane

25 PANIERS Champagne en débarquement du navire Pyramide, du Havre, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO.
17 juin—1m 90, rue de la Douane

LE soussigné offre à vendre à des prix modérés les articles suivans reçus par les derniers arrivages du Havre, de Liverpool, New-York et de Boston—
Manteaux satin à la reine, grande nouveauté.
Manteaux mérinos cachemire, do
Mantelets en taffetas couleurs changeantes, do
Mantelets satin ouatés et non ouatés, do
Mantelets en moire, do
Mantelets pour enfans, do
Chemises mérinos pour hommes, dames et enfans.
Caleçons mérinos pour hommes et pour dames.
Bas de soie et de coton de toutes descriptions.
Chaussettes de laine et de coton assorties.
Mousseline pour rideaux et pour moustiquaires.
Courte-pointe en piqué pour grands lits.
Couvertures en [illegible] grands et petits lits.
Perkale blanche [illegible]
Perkale blanche bro[illegible]
Perkale en couleur.
Coton blanc superfin pour [illegible]
Cotonnade assortie, perkale en couleur.
Toile à drap française et anglaise de 12/4.
Toile d'Irlande, Bretagne et platille;
Ouvré de Russie et d'Ecosse;
Serviettes et nappes damassées;
Serviettes à liteaux en couleur;
[illegible]

A. BLACHE,
ENCANTEUR,
No 30, rue Vieille Levée.
Seul agent des marques suivantes
Eau-de-vie marque de Steamboat
Genièvre do Steamboat,
Rhum do de Barataria,
Rhum do de la Louisiane,
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2.
4 juin—1 an

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS
AU COMPTANT.
C. YALE Jr. & Co
Soieries nouveautés.
—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, CHALS
—TOILE ET BAS.
No 27, rue des Magasins,
23 jan—6 m Entre Commune et Gravier

NOUS soussignés, mus par un sentiment de reconnaissance et d'humanité, recommandons au public le remède cathartique et le Liniment du Doct. John Hill pour les affections goutteuses et rhumatismales, que ces spécifiques combattent et guérissent avec une promptitude réellement étonnante. Les cas les plus chroniques ont cédé à ce remède en peu de temps. Nous engageons les personnes qui souffrent de ces maladies à recourir aux remèdes ci-dessus dont nous pouvons constater l'efficacité. Son adresse, rue Poydras, No 129.
Nlle-Orléans, 4 juin 1850.
JULES DAUNOY, J. BAUDUC,
F. J. BAUDUC, MARTIN PEENY,
F. M. DAUNOY, JAMES PURCH.
7 juin—30f

AVIS AUX FAMILLES qui désirent aller passer l'été à la Campagne.
PLUSIEURS appartements à louer à Mandeville. Les dits appartements pouvant loger plusieurs familles.
Le propriétaire des dits appartements est aussi propriétaire des deux goëlettes, la CELESTE et le RANÇON, qui font régulièrement les voyages toutes les semaines. Il se charge du transport de tous mobiliers et marchandises pour la dite destination, au prix le plus modéré. Deux voitures très commodes sont attachées à l'établissement pour les personnes qui désirent se promener.
S'adresser à M. J. MERIC, Vieux-Bassin, No. 130, Nlle-Orléans. 13ja

INSTITUT ST-LOUIS,
Dirigé par Mme DERON.
Pension et externat de Demoiselles,
NOUVELLE-ORLEANS,
145, rue St-Louis, entre Bourgogne et Dauphine
M. et Mme DERON ont l'honneur d'annoncer aux familles que, cette année, comme les précédentes, ils ne donnent pas de vacances. Ils continueront à faire, pendant la saison d'été, les mêmes cours que pendant le reste de l'année—Bien que d'habiles professeurs et d'excellentes maîtresses soient attachés à l'institut St-Louis, M. et Mme Deron consacrent eux-mêmes tous leurs soins et tout leur temps aux diverses branches de l'instruction, et ils peuvent ainsi, par des efforts *personnels* garantir la solidité et la rapidité des progrès de leurs élèves.
Mme Deron dirige elle-même les exercices religieux des élèves catholiques qui sont préparées à la *première communion* et à la *confirmation* par M. l'abbé Theloesier, dans la chapelle de l'institut St-Louis.
18 juin—3m

Institutrice française demandée.
ON demande pour la ville une bonne institutrice française.—S'adresser au bureau du journal.
18 juin

D. BORNIO Jr.,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ de la Havane,
6 avril Rue Gravier, No. 34.

V. TARDÉ, COURTIER.
VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises
Et PRÊTS D'ARGENT.
185, rue Conti, entre Bourgogne et Rampart.
8mars—1erjuil

Broderies Suisses.
UNE belle broderie, bandes, entredeux, robes, mouchoirs, jupes, en débarquement du navire Athens, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
17 juin 103 rue Royale

Ecriture et Tenue de Livres.
29 RUE CHARTRES
Classes à l'Académie d'Ecriture de Dolbear, de 9 1/2 à 11 heures du matin et de 4 à 8 heures du soir. Les classes à son domicile, encoignure Magazine et Race, de 7 à 9 heures du matin. Quelques leçons suffisent pour donner une belle écriture. RUFUS DOLBEAR.
25 fev

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
60 barriques vin rouge St Bourre Médoc.
75 barils vin blanc Haut-Sauterne, ainsi qu'un assortiment général de vins, liqueurs, fruits en bocaux, eau de vie française de qualité supérieure et de différentes marques. X. LAMBERT,
19ja 68, rue des Magasins

A VENDRE.—Le nègre JOHN, excellent domestique de maison, entendant parfaitement le service d'une table de bonne maison, expert à orner un salon. De plus, excellent vernisseur et polisseur de meubles. Garanti de vices et maladies prévus par la loi. S'adresser No 230, rue des Remparts ou à 60 1/2, rue du Canal. 19 juin—6f

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—226 caisses, en déchargement des navires St-Louis, Wabash et Kentucky, à vendre par R G HOBBS,
17 juin 12, rue de la Douane

VIRGILIO BIANCHI,
Professeur de Chant et de Piano,
No. 8, rue Baronne.
M. V. BIANCHI, professeur de Piano et de Chant informe le public qu'il vient de se fixer en ville d'une manière permanente. Sa longue habitude de l'enseignement musical et la supériorité de sa méthode de chant, lui permettent d'offrir aux amateurs et aux élèves qui voudraient prendre de ses leçons, toutes les garanties désirables.
8 juin—au 15 juil

Avis aux Propriétaires de Mandeville.
LES personnes ayant des propriétés à Mandeville sont invitées à se présenter chez le secrétaire, de jer jour au 1er juillet prochain, et de payer leurs taxes de l'année courante.
Les propriétés dont les taxes n'auront pas été payées seront saisies et vendues.
LOUIS COQUILLON,
Secrétaire de la corporation de la ville de Mandeville
Mandeville, 18 mai 1850.
22 mai—j 1er juillet.

A LOUER.—Un magasin à 2 étages, situé encoignure St-Ferdinand et Levée, 3me Municipalité. Les conditions seront avantageuses. S'adresser à J. B. Ducret, rue St Louis, ou à M. Voisin, rue St-Anne, encoignure Dauphine. 6juin—3m

AVIS.—Le soussigné ayant été renommé notaire public pour la ville et la paroisse d'Orléans, continuera ses affaires à son ancien bureau No 83, rue Royale, THEO. GUYOL.
8ja—30f

AVIS—BRESSAND & BELLANGER ayant acheté de Courvoisier & Co leur établissement de confiseur, situé à l'encoignure Royale et Orléans, préviennent le public qu'à l'avenir ils conduiront leurs affaires sous la raison de BRESSAND & CO., et qu'encore ils n'épargneront rien pour continuer à cet établissement le patronage de vogue dont il a toujours joui sous leurs prédécesseurs. 10 juin—30f

PENSION FRANÇOIS CAMOIN.
A LA CHENIERE CAMINADA.
LES personnes désirant prendre des bains de mer, sont prévenues que je viens d'établir une excellente pension bourgeoise à la CHENIERE CAMINADA, et que rien n'a été négligé pour rendre ce séjour agréable. Tous les bateaux d'huîtres reçoivent à leur bord des passagers et se chargent de les rendre chez moi.
15ja—6f FRANÇOIS CAMOIN.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Geo. W. Bourne, Uriel, Florida et Elizabeth, de Liverpool:
40 balles Impériales;
20 do indiennes fantaisie 7/8 et 9/8;
20 do do blanches et bleues;
20 do mousselines Rainbow nouveau genre;
35 do satins couleurs 3/4, 7/8 et 4/4.
10 do cannevas fantaisie;
10 caisses coutils Collin fantaisie;
30 do bobines fil;
21 balles toiles écrue de Russie;
Ainsi qu'un grand assortiment de brétanies, crêpe cosépilins, mousseline fantaisie à carreaux, bas en soie et coton, soie à coudre, &c., convenable pour le marché Mexicain et qu'ils offrent à vendre à des conditions très raisonnables.
H. BOYLE & Co,
19 juin—1m 9 rue Bienville.

A PARTIR du 1er juin 1850, la maison de commerce P. J. PAVY & CO. changera son nom commercial en celui de P. J. PAVY, LOBIT & CO
Les associés seront:
P. J. PAVY,
P. LOBIT,
A B CHARPENTIER
1erju—1m

Marchandises sèches—Marchandises sèches.
THOMAS BRADY, 22, Chartres.
A dater du 3 juin, cette maison offre à vendre tout le stock de marchandises sèches et fantaisie maintenant en magasin, à un prix tellement réduit que l'écoulement ne peut tarder à s'opérer. Cette mesure a été adoptée afin de disposer le magasin à recevoir les commandes considérables de marchandises d'automne qui viennent d'être faites au Nord.
MOUSSELINES, BARÈGES ET TISSUS, CHALES ECHARPES ET MANTILLES, GANTS, BAS et RUBANS, [illegible] TOILES &c, ainsi qu'un grand nombre d'articles divers qui sont offerts à 20 POUR CENT AU-DESSOUS DES PRIX HABITUELS.
THOMAS BRADY,
22, rue Chartres

CIGARES de la Havane—140,000 qualités assorties, à vendre par B. VALLS,
14 juin 27, rue de la Commune.

CHARBON pulvérisé pour distillateurs—5 boucauts, à vendre par B. VALLS,
14 juin 27, rue de la Commune.

GRAINES pour oiseaux—60 sacs en débarquement et à vendre par B. VALLS,
14 juin 27, rue de la Commune.

V[illegible] barils à vendre par B. VALLS,
14 juin 27, rue de la Commune.

CA[illegible] de cacao de Guayaquil et de Para, à vendre par B. VALLS,
14 juin 27, rue de la Commune.

TABAC A CHIQUER de Lilienthal—10 barils, à vendre par B. VALLS,
14 juin 27, rue de la Commune.

CHAPEAUX des marques [illegible] à vendre par B. VALLS,
14 juin 27, rue de la Commune.

SUCRE de la Havane—60 caisses blanc et [illegible] à vendre par B. VALLS,
14 juin 27, rue de la Commune.

PIERRES A FILTRER—35 à vendre par B. VALLS,
14 juin 27, rue de la Commune.

[illegible]

AMUSEMENTS.

Variétés de Placide.

Bénéfice de MME JOHNSON.
Mardi soir, 25 juin,
LA FILLE DU RÉGIMENT,
Drame en deux actes. Suivi d'un grand Ballet Divertissement, par les principaux artistes.
Suivi de la petite pièce dramatique
THE TWO QUEENS.
Le spectacle sera terminé par un second
GRAND BALLET DIVERTISSEMENT.
Prix d'admission. — Loges et parquet 75 cents. —Troisième galerie pour les personnes de couleur 50 cents.—Galerie, 25 cents.

GRAND CONCERT
PAR souscription, offert à M. CHS WYNEN, par les habitans de la Nouvelle-Orléans, et devant avoir lieu
JEUDI, 27 JUIN 1850,
AU LYCEUM HALL.
MM DULUC et SCOTT, du Théâtre d'Orléans, et M. E. JOHNS, amateur, assisteront le bénéficiaire.
Le piano sera tenu par M. BIANCHI.
Programme.
Première partie.
1o—Grande fantaisie pour le violon, sur le 4e acte de Lucie, M. C. WYNEN
2o—Cavatine des Mousquetaires, chantée par SCOTT
3o—Mazurka de concert composée et exécutée par E JOHNS
4o—Romance de Jérusalem, chantée par DULUC
5o—Trémolo de De Bériot pour violon, exécuté par, C. WYNEN
Deuxième partie.
6o—Jenny l'Ouvrière, romance chantée par SCOTT
7o—La plainte du pâtre, romance chantée par SCOTT
8o—Le Carnaval de Venise, pour le violon, composé par PAGANINI, exécuté par C. WYNEN
9o— { Ce que j'aime, / Silvia Pelica, } romances chantées par DULUC
10—Grande fantaisie pour le [illegible], sur des motifs de [illegible] et Lucrece, exécutée par C. WYNEN
Prix des billets $1. Le concert commencera à huit heures.
☞ Le public est invité à prendre les billets à l'avance, afin d'éviter la confusion le soir du concert. 24 juin

DERNIERE REPRESENTATION
GRAND FEU D'ARTIFICE,
Et Concert Instrumental pour le bénéfice de M. CATOIR, et de la Pompe d'Orléans No 21.
M. CATOIR a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs qui ont si généreusement assisté aux trois dernières représentations pour le bénéfice des orphelins, orphelines, et association charitable des pompiers, et au public en général, qu'il se propose de donner un feu d'Artifice extraordinaire et un "Concert Instrumental," pour son bénéfice et celui de la nouvelle compagnie de Pompiers d'Orléans, No 21, (qui sera le dernier de la saison.)
Mardi soir, le 25 courant,
SUR LA PLACE D'ARMES.
L'exhibition sera la plus belle qu'on ait encore vue en cette ville, se composant entièrement de pièces nouvelles et très amusantes, et sera terminée (à la demande de plusieurs dames) par la seconde représentation du frontispice de la Cathédrale St Louis, qui a été admiré par plus de six mille spectateurs à sa première représentation.
Une partie de la recette reviendra à la pompe d'Orléans, No 21, nouvellement organisée.
Un comité de dix messieurs a été nommé pour fournir des places aux dames. M. Catoir espère, en faisant tous ses efforts pour plaire au public, être libéralement récompensé.
Le feu d'artifice commencera à 8 heures. 21ja

IL a été volé de chez le soussigné, à la Paroisse St-Bernard, dans la nuit du 19 au 20 de ce mois une MONTRE en or (Patent Lever) avec un cadran blanc, les chiffres noirs et les aiguilles en or. La boîte est ciselée sur le dos et le tour orné d'un joli vernis. L'intérieur de la montre portait le même numéro du facteur, ainsi que différents points. Elle était attachée à une chaîne d'or, avec un crochet au bout imitant un serpent entrelacé, ainsi qu'un petit baril en vermeil dans lequel passe la chaîne. Aussi un fusil neuf de Cooper, double et damassé, avec son fourreau, en laine jaune et noir. Une récompense libérale sera donnée à quiconque fera découvrir les objets ci-dessus.
20 juin PAUL DEVERGES.

NOUS soussignés, faisons savoir aux capitaines de navires et au public en général, qu'à dater de ce jour, le nommé James McCullough, jusqu'à présent notre commis, n'est plus employé par nous.
Nouvelle-Orléans, 21 juin 1850.
22 juin—3 D. POINCY & Co.

A VENDRE—Un magasin de groceries en détail, faisant de bonnes affaires, et situé dans la Première Municipalité. Pour les informations, s'adresser à CADY & HOLMES,
19 juin—1m 12, rue Gravier.

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
No 149, rue de Chartres.
PAMPHLETS POLITIQUES.
REÇUS par les derniers arrivages du Havre:— Emile de Girardin—les 52: — Le Socialisme et l'Impôt. M. D. Nisard—Les Classes Moyennes en Angleterre et la Bourgeoisie en France. Lucien de la Hodde—La Naissance de la République.
Pièces de théâtre nouvelles, operas, drames, comédies, vaudevilles, etc
AVIS—MM. les souscripteurs à l'Illustration et aux diverses publications françaises sont prévenus qu'il a été également reçu à la dite librairie des numéros qui sont prêts à être délivrés. 21 juin—6

PORT WINE—450 quarts et 20 demi pipes Portwine de la marque bien connue F. Durand, en débarquement du navire Cesaré, venant de Marseille, à vendre par J & J TARDOS,
22 juin 31, Vieille Levée

FROMAGE DE GRUYERE—94 meules en déchargement des navires Athens et Pyramid, du Havre, à vendre par J N CURIEN,
22 juin 32 rue Douaine

SALSEPAREILLE—25 balles Tampico, à vendre par B. VALLS,
22 juin 37, rue de la Commune.

RIZ DE LA CAROLINE—42 boucauts, qualité supérieure, en débarquement de la barque Cherokee, de Charleston, à vendre par B. VALLS,
22 juin 37, Commune

COGNAC—40 quarts pipes Cognac LaRochelle de preuve, 40 quarts idem, J & J Prom & Co, 4 quarts idem, même marque, 20 quarts idem, J J Rouses; 12 quarts idem Otard Martin; 20 quarts idem vieux Cognac, 26 huitièmes idem Saint Cirq LaRochelle; 60 huitièmes Cognac 1re preuve, J & J Prom & Co, LaRochelle, en magasin et à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
22 juin 22, Vieille Levée

VIN rouge et vin blanc—Venant d'être reçus et à l'usage des familles:
51 barriques véritable Montferrand, Bordeaux rouge
14 do do Rausan, do do
11 do do Pauillac, do do
7 do do St-Julien Médoc, do do
4 do do Margaux, do do
2 do do Chateau de Pez, do do
7 do do Pique Caillau, do do
4 demi bar. do St-Julien, do do
7 do do Margaux, do do
2 do do Chateau de Pez, do do
71 barils vin blanc véritable Haut Sauterne;
10 barriques véritable Chasteau Médoc;
6 demi barriques idem idem;
85 barriques vin rouge Montferrand.
En magasin et à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
22 juin 22, Vieille Levée

VIN DE BORDEAUX et vin blanc, en caisses—1400 caisses vin St-Julien, 150 dito St-Estèphe 1er cru; 75 caisses dito; St-Estèphe supérieur 300 caisses dito Pauillac; 100 caisses vin blanc Haut Barsac, en magasin et à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
22juin 22, Vieille Levée.

CERISES à l'eau de vie—100 caisses cerises à l'eau de vie, en magasin et à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
22juin 22, Vieille Levée

ABSYNTHE—16 caisses absynthe supérieure, en magasin et à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
22 juin 22, Vieille Levée

HUILE DE MARSEILLE—300 paniers huile douce de Marseille, en bouteilles de 24 onces, de Martin Sue, à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
22 juin 22, Vieille Levée

CAFE HAVANE.—75 sacs café Havane, en magasin et à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
22juin 22, Vieille Levée.

VIN DE MADERE—8 quarts pipes vieux Madère, qualité supérieure, en magasin et à vendre par FDO DE FUENTES & Co.
22juin 22, Vieille Levée

Aux Habitans et Marchands de la Campagne.
ON trouvera constamment à la pharmacie du soussigné, à acheter à des prix très modérés, un assortiment complet de drogues, médicamens, produits chimiques, instruments de chirurgie, etc. etc, parmi lesquels se trouvent, les plantes, racines, fleurs et semences les plus rares; les huiles essentielles fines; les clysopompes les plus variés et nouveaux, instruments de dentiste, idem pour poser les ventouses, et idem en gomme élastique bien assortie.
Tout le ci-dessus etc. garanti de première qualité et toujours frais, son stock étant continuellement renouvelé.
A. A. PEYCHAUD,
28 mai 103, Rue Royale

Avis au public.
LE comité des finances du Conseil de la municipalité No 2, informe le public que d'après une résolution de ce Conseil il a reçu des pouvoirs de conférer avec les représentants légaux des parties intéressées dans le compromis original relatif à la batture de 1820, et sont par conséquent prêts à faire droit à toutes personnes ayant des réclamations dans cette affaire, suivant un acte de la Législature de l'Etat, passé en mars 1850, et ordonnant un arrangement à l'amiable.
GEO. S. LAWRASON, } Comité
HENRY RENSHAW, } des
C. D. YANCEY. } Finances.
26 mai—1m

Théodore [illegible],
Rue Royale, 143.
A L'HONNEUR d'annoncer aux amateurs de [illegible]

BARRES ET CERCLES EN FER, en déchargement du navire [illegible], de Liverpool, et à vendre à bas prix [illegible]

[illegible]